

# 30<sup>c</sup> Journal du Lot 30<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

|                                 |           |        |        |
|---------------------------------|-----------|--------|--------|
|                                 | 3 mois    | 6 mois | 1 an   |
| LOT et Départements limitrophes | 18 fr. 50 | 28 fr. | 45 fr. |
| Autres départements             | 20 fr.    | 30 fr. | 48 fr. |

TÉLÉPHONE 31      COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

|  |          |
|--|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES                           | 1 fr. 90 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) | 2 fr. 25 |
| RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page                   | 3 fr. 50 |
| » 2 <sup>e</sup> page                          | 6 fr. »  |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## UN JUGEMENT

La France ne voulait pas la guerre et pourtant on lui a fait croire qu'elle était bien préparée à la faire.

Quelques-uns de ses misérables gouvernants se sont laissés acculer à déclarer la guerre et pourtant ils devaient savoir, eux, qu'elle n'était pas prête à la faire.

Les vrais patriotes, qui voulaient garder la paix, réclamaient qu'on fût toujours prêts à la défendre. Ils savaient que la force est la seule garantie du droit. Ils disaient, ils écrivaient, ils répétaient inlassablement : armons-nous !

Les faux pacifistes, lâches flatteurs du peuple au dépens duquel ils vivaient et dont ils ont fait le malheur, désarmaient le pays et l'endormaient avec le refrain menteur qu'ils rapportaient de Genève : « Arrière ses canons, les fusils, les mitrailleurs ! »

Cette tragique vérité dont les conséquences vont peser sur notre beau pays coupable de trop d'innocence est bien vue par les observateurs impartiaux de l'étranger.

Chez le grand petit peuple suisse, on le sait et nous lisons dans le Journal de Genève un article où la responsabilité de nos indignes chefs politiques et militaires est mise en pleine lumière.

Il parle d'abord de M. Edouard Daladier, cet homme qui a commis envers la France le plus coupable abus de confiance ! Notre grand confrère suisse montre qu'il a été pendant plusieurs années le ministre de la guerre, presque inamovible, qu'il n'était gêné par rien pour accomplir sa mission, qu'il était investi des pleins pouvoirs, qu'il les a exercés en toute liberté, qu'il s'était fait la réputation d'être compétent et amoureux de sa fonction, que les Français croyaient avoir en lui un grand ministre de la Défense Nationale. On se disait : les périls sont grands, mais nous pouvons être tranquilles parce que nous sommes forts ; nous garderons la paix parce que nous avons une armée capable de bien faire la guerre !

Voilà quelle était l'illusion. Et voici, expose le Journal de Genève, quelle était la réalité :

« En réalité, écrit notre confrère, comme les événements l'ont fait voir, ce prétendu grand ministre de la Défense Nationale a été un organisateur et un administrateur déplorable, son œuvre était toute de façade. « Les observateurs attentifs s'en doutaient bien. Ils ne pouvaient pas savoir quel était, dans tous les domaines, l'état de l'armée et ils espéraient que « les symptômes alarmants ne s'appliquaient qu'à certaines de ses parties. « Ils voyaient, dans tous les cas, que M. Daladier, qui, comme ministre de la Défense Nationale, avait son mot à dire sur tout, avait laissé détruire « l'aviation par son collègue Pierre Cot. C'était un fait et qui crevait les yeux ! »

Continuant son examen, le Journal de Genève se montre aussi justement sévère pour le Général Gamelin inculpé en même temps que Daladier et, dans son domaine, aussi évidemment coupable que le ministre avec lequel il avait collaboré sans essayer de réagir contre des erreurs dont, à moins d'être aveugle, il ne pouvait pas ne pas prévoir les fatales conséquences.

Les hommes clairvoyants qui présentaient le mal, n'en pouvaient pas imaginer l'étendue et la profondeur. La voie inquiète qui s'empara d'eux, surtout à la fin de l'hiver passé à ne rien faire sauf à endormir l'opinion, cette anxiété ils ne pouvaient que la communiquer en des entretiens confidentiels à des hommes surs qui partageaient leur trouble.

Le mal était fait et il était irréparable. Ce jugement sur les deux principaux accusés devant la Cour de Riom emprunte une valeur particulière au fait qu'il émane d'un observateur étranger et impartial, mais dont les sentiments d'amitié pour la France sont connus de tous.

Emile LAPORTE.

## L'allocation du Maréchal PÉTAIN

Je vous ai tenu jusqu'ici le langage d'un père.  
Je vous tiens aujourd'hui le langage du Chef.  
Suivez-moi. Gardez votre confiance en la France éternelle, a dit le Maréchal.

Français, j'ai rencontré jeudi dernier le Chancelier du Reich.

Cette rencontre a suscité des espérances et provoqué des inquiétudes. Je vous dois à ce sujet quelques explications.

Une paix dans l'honneur n'a été possible, après la défaite de nos armes, que grâce à la dignité des Français devant l'épreuve, grâce à l'immense effort de régénération auquel ils se sont prêtés, grâce aussi à l'héroïsme de nos marins, à l'énergie de nos chefs coloniaux, au loyalisme de nos populations indigènes.

La France s'est ressaisie. Cette première rencontre entre le vainqueur et le vaincu marque le premier redressement de notre pays.

C'est librement que je me suis rendu à l'invitation du Führer. Je n'ai subi de sa part aucun diktat, aucune pression.

Une collaboration a été envisagée entre nos deux pays. J'en ai accepté le principe. Les modalités en seront discutées ultérieurement.

A tous ceux qui attendent aujourd'hui le salut de la France, je tiens à dire que ce salut est d'abord entre nos mains. A tous ceux que de nobles scrupules tiendraient éloignés de notre pensée, je tiens à dire que le premier devoir de tout Français est d'avoir confiance.

A tous ceux qui doutent comme à ceux qui s'obstinent, je rappellerai qu'en se raidissant à l'excès, les plus belles attitudes de réserve et de fermeté risquent de perdre de leur force.

Celui qui a pris en mains les destinées de la France a

le devoir de créer l'atmosphère la plus favorable à la sauvegarde des intérêts du pays.

C'est dans l'honneur et pour maintenir l'unité française, une unité de dix siècles dans le cadre d'une activité constructive du nouvel ordre européen, que j'entre aujourd'hui dans la voie de la collaboration.

Ainsi, dans un avenir prochain, pourrait être allégé le poids des souffrances de notre pays, amélioré le sort de nos prisonniers, atténuée la charge des frais d'occupation.

Ainsi pourrait être assouplie la ligne de démarcation et facilités l'administration et le ravitaillement du territoire.

Cette collaboration doit être sincère. Elle doit être dépourvue de toute pensée d'agression. Elle doit comporter un effort patient et confiant.

L'armistice, au demeurant, n'est pas la paix. La France est tenue par des obligations nombreuses vis-à-vis du vainqueur. Moins reste-t-elle souveraine. Cette souveraineté lui impose de défendre son sol, d'éteindre les divergences de l'opinion, de réduire les dissidences de ses colonies.

Cette politique est la mienne. Les ministres ne sont responsables que devant moi. C'est moi seul que l'histoire jugera.

Je vous ai tenu jusqu'ici le langage d'un père. Je vous tiens aujourd'hui le langage du chef.

Suivez-moi. Gardez votre confiance en la France éternelle.

## Informations

### La Roumanie appuie l'action italienne

La Roumanie a souligné sa solidarité avec l'axe en protestant par la voie diplomatique, à Athènes, contre les traitements infligés par les Grecs à la minorité roumaine de Macédoine.

Une grande réunion de Roumains de la Macédoine s'est tenue à Bucarest, en présence du secrétaire d'Etat Tatanases, qui a pris la parole.

### Un Cabinet de guerre en Australie

Ce cabinet comprend M. Menzies, premier ministre; Patorney général Hughes, le ministre des finances Fadden, le ministre de la guerre Spencer et le ministre de l'air Mac Even.

### L'entretien de Florence

L'entretien du Führer et du Duce qui a eu lieu mardi a duré de 11 h. 15 à 13 h. 50.

Le communiqué officiel suivant a été publié :

Le Duce et le Führer ont eu une conversation d'une durée de plusieurs heures, qui s'est déroulée, comme toujours, dans l'esprit de l'alliance entre les deux pays et dans les sentiments les plus cordiaux.

L'entretien a démontré une complète identité de vues sur toutes les questions actuelles. Les ministres des affaires étrangères d'Italie, le comte Ciano, et du Reich, M. von Ribbentrop, ont également participé à l'entretien.

### En Extrême-Orient

Les ambassadeurs des Etats-Unis en Chine et au Japon ont conseillé pour la deuxième fois aux ressortissants américains de quitter la Chine et le Japon.

## Bravo ! Monsieur le Ministre

Comme mon collègue Ernest Lafon, et beaucoup d'autres aussi, j'ai lu avec un réel plaisir la circulaire du Ministre de l'Éducation Nationale invitant les instituteurs à enseigner la géographie et l'histoire locales, à tenir compte du patois du pays, à faire connaître et apprécier les écrivains qui ont, dans leur langue natale, chanté les charmes de la petite patrie.

Dès avant la Grande Guerre, j'avais, dans « Le Quercy à Paris », édition parisiennaise du « Réformateur du Lot », de mon vieil ami Rougier, mené une active campagne en faveur de la langue occitane, et même publié dans le patois de Limogne, si rocailleux, mais si expressif, quelques contes, à la vérité un peu lestes : *Lou tzinou ! Lou morlatz de Cotinou ; Pello-Bourrelto...* Et je me proposais de continuer quand la mobilisation m'obligea à troquer ma plume quercynoise pour un autre outil, utile certes, mais ayant moins de charmes... Les années ont passé et malgré quelques velléités de continuer la propagande en faveur d'un patois que j'aime, et qui est si délaissé, qui a failli être prosaïque, je n'ai pas donné suite à ce projet. Mais quand j'ai lu dans les journaux l'invite du Ministre, mon cœur a tressailli d'aise.

Dans le Bulletin de la Société des Etudes du Lot, je lis toujours avec grand plaisir le coin du « Grel Carcinol », et je regrette que ce brave « Grel » n'ait pas une revue à lui, entièrement rédigée en patois. Je suis persuadé qu'il aurait de nombreux collaborateurs et d'innombrables lecteurs. J'en avais causé jadis avec mon vénéré Maître et ami Jules Malrieu, en le félicitant pour « l'Oustal ». Il était désolé du peu d'enthousiasme que ses compatriotes pour une langue qui lui était si chère.

Le « Journal du Lot », si lu et si estimé, appelé à devenir dans la nouvelle division administrative, « Le Journal du Quercy », ne pourrait-il publier une petite chronique en patois, dans le genre de ses très intéressants échos ? Expérience à faire, avec, je crois, grandes chances de succès. J. DE LARAMÈRE.

### Des tonnes de café, d'arachides, etc... arrivent à Marseille

Des bananiers et des cargos sont venus accoster à la Joliette à Marseille. Ainsi, 2.665 tonnes d'arachides, 620 tonnes d'huile, 390 tonnes de bananes, 495 tonnes de dattes, 211 tonnes de figues sèches, 351 tonnes de primeurs, 70 tonnes d'amandes et 234 tonnes de café sont venues en quelques jours grossir nos réserves d'hiver.

## CHRONIQUE DU LOT

### QUATRE DÉPARTEMENTS S'UNISSENT POUR MANGER à Agen

En exécution des instructions du gouvernement MM. Cacaud, préfet du Gers ; Bézagu, préfet du Lot, et Durocher, préfet de Tarn-et-Garonne, se sont réunis à Agen, sous la présidence de M. Heurde, préfet de Lot-et-Garonne.

Les questions relevant du ravitaillement général, taxation, répartition, circulation des denrées, furent examinées et coordonnées après un examen approfondi.

Tous les arrêtés ou textes importants intéressant les questions d'ordre économique seront à l'avenir échangés et une liaison étroite sera réalisée entre les départements intéressés.

### AUX PLANTEURS DE TABAC

La Direction des Tabacs du Lot et de l'Aveyron communique ce qui suit :

Déclarations pour la culture du tabac en 1941 : A titre exceptionnel les déclarations pour 1941 des planteurs domiciliés en zone occupée et empêchés, de ce fait, de se présenter en personne ou de fournir à leur représentant qualifié une procuration régulière, pourront être effectuées par ce représentant (colon, métayer, régisseur, etc.).

Toutefois ces déclarations ne seront valables que si le Maire de la commune certifie que ce représentant est bien qualifié pour représenter le planteur.

La présente mesure est applicable aux déclarations faites au nom des planteurs prisonniers de guerre.

### CROIX ROUGE FRANÇAISE

Un « Bureau de Travail des Infirmières de la Croix Rouge française » vient de se former à Vichy.

Il prescrit le recensement général de toutes les infirmières actuellement en zone libre pour constituer un fichier central. Bien entendu il ne s'agit pas des personnes qui sont uniquement titulaires du certificat d'auxiliaire.

En conséquence, toutes les infirmières âgées de 20 à 50 ans, résidant, même momentanément, dans le département du Lot, sont priées de se faire connaître au Président du Comité intersociétés, 8, rue Jean-Vidal à Cahors qui leur fera parvenir aussitôt un questionnaire à remplir et retourner immédiatement à l'adresse ci-dessus. Ce dernier sera transmis au bureau de Vichy qui l'utilisera pour juger de l'aptitude des titulaires à divers emplois éventuels.

Seules les demandes de service transmises et apostillées par le Président du Comité sont susceptibles de recevoir satisfaction.

### AUX FABRICANTS D'HUILE DE NOIX

Afin de se conformer aux désirs formels du Gouvernement, il y a lieu de créer dans le plus bref délai un groupement professionnel.

En conséquence, tous les fabricants d'huile de noix (moulins artisanaux et moulins industriels) sont invités à se faire connaître au siège provisoire du groupement en formation : Maison Barat, Place Gambetta à Cahors.

### VENTE INTERDITE

Par décision de l'Office central de répartition des produits industriels, la vente au détail des pneumatiques et chambres à air de rechange pour les véhicules agrés et les motocyclettes est interdite jusqu'à nouvel avis.

En cas de nécessité justifiée par l'intérêt général, des demandes de dérogations à cette interdiction pourront être présentées par les intéressés à la Préfecture par l'intermédiaire du Maire de leur commune.

### AVIS AUX INDUSTRIELS

La Chambre de Commerce du Lot porte à la connaissance des industriels qu'elle est informée par la IX<sup>e</sup> Région Economique qu'il existe à Causade (Tarn-et-Garonne), un atelier susceptible de s'intéresser à tous travaux de fabrications mécaniques de précision, quelle que soit leur importance, et outillage pour effectuer des essais sur les métaux, les combustibles, etc... Ci-dessous liste des travaux que l'atelier peut exécuter :

Appareils de contrôle aux limites : calibres-méchoire, tampons, bagues, etc... Instruments de mesure à lecture : pieds à coulisse, palmer, comparateurs, etc... Machines d'essais mécaniques, de dureté, etc... Construction mécanique : pièces mécaniques de haute précision, mandrins, cônes, mors, pièces de machine à mouler, etc... Laboratoires d'essais : tous travaux, études, recherches, essais en métrologie, métallurgie, chimie, électricité, combustibles, etc...

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Laboratoire Central, à Causade (Tarn-et-Garonne).

### EVADÉS DU CAMP DE CAYLUS

Dans la nuit du 27 au 28, les gendarmes de la brigade de Labenque, au cours de leur tournée, aperçurent sur la route quatre individus porteurs de valises, se dirigeant vers la gare.

Invités à montrer leurs papiers, ils déclinaient leur identité. Il s'agit de quatre Polonais qui s'étaient évadés du camp de Caylus. Ils ont prétendu que, fatigués de la vie du camp, ils avaient voulu se rendre dans la région de Toulouse pour y trouver du travail.

Ils ont été ramenés au camp.

## Nos Echos

### Emile Pouillon.

Les tristes temps que nous vivons sont peu favorables aux commémorations littéraires ou artistiques. Ce trésor accumulé de l'esprit et du génie français est pourtant la seule grandeur française qui nous reste intacte et pure. Soyons vigilants autour d'elle plus que nous ne l'avons été autour du sol national.

Il est quelques mémoires qu'on ne devrait pas laisser tomber sans leur rendre au passage l'hommage fervent auquel s'associeraient tous ceux pour qui les choses de l'esprit ont au moins autant d'importance que celles de l'estomac.

C'est pourquoi nous remercions M. Charles Maurras de nous rappeler qu'octobre 1940 est le centenaire d'un écrivain et d'un poète qui honora son Quercy natal et lui consacra sa vie et son beau talent :

Emile Pouillon, né à Montauban, dont l'œuvre est comme imprégnée de la forte odeur de la terre quercynoise qu'il fit aimer de loin, même à ceux qui ne la connaissaient pas.

On avait donné la grande gloire, avant lui, aux romans dits « champêtres » de Mme George Sand. Et pourtant, que sont ces histoires factices et conventionnelles, comme *La Petite Fadette*, auprès des récits si drus, si savoureux d'Emile Pouillon, comme *Jean de Jeanne* ou *Les Antibel*. Pour Mme

George Sand, la paysannerie était un « genre » comme les romans sociaux. Pour Emile Pouillon, c'était son cœur et son âme mêmes.

Il n'a pas eu la renommée éclatante à laquelle ont atteint d'autres écrivains de sa génération ou de la génération précédente. C'est une injustice due en partie à ce qu'il ne voulait jamais quitter la terre natale.

Que du moins ce Quercy qu'il a tant aimé et qu'il a fait revivre avec tant de vérité dans ses livres ne lui soit ni oublié ni ingrat. — E. L.

### Au théâtre.

Décidément, la vie théâtrale renaît dans nos provinces et les artistes « parisiens » sont en train de découvrir ce public des départements qui se dérangeait autrefois pour aller les voir. Ils nous rendent visite à présent et nous les en remercions.

Après *Le Misanthrope*, après *Les Jours heureux* (oh ! ce titre, à l'heure où nous sommes !) nous avons pu assister mardi soir à une séance où l'esprit le plus divertissant se mêlait à un art de la plus belle qualité, donnée par une Compagnie composée d'artistes dont les talents variés formaient le plus agréable ensemble.

Ils savaient faire participer le public à leurs jeux, de sorte qu'on avait l'impression d'être plutôt dans un salon que dans un théâtre.

Et c'est une formule excellente grâce à laquelle on a pu passer en leur compagnie quelques heures reposantes, ce dont il sied de leur être reconnaissant.

## Le papier et la vie

Dans les grandes villes, les vols et les attaques nocturnes prennent des proportions inquiétantes. Un chef de police avec qui je m'entretenais de cette recrudescence du banditisme me déclara qu'il était dû à la misère causée par le manque de travail.

La faim fait sortir le loup du bois, ce n'est pas d'aujourd'hui que nous savons cela. Voilà pourquoi il n'y a pas de besogne plus urgente que de nourrir le loup. Le Gouvernement l'a compris, il déclare chaque jour vouloir mettre toute son ardeur à vaincre le chômage, ce fléau des temps modernes.

« Je pense, a dit le secrétaire général à la Main-d'Œuvre, qu'il faut mettre beaucoup de dynamisme dans la lutte qu'entreprend le Gouvernement du Maréchal Pétain ». Et il a ajouté : « Patrons et ouvriers doivent s'accrocher, ne pas se laisser abattre par l'orage. Les fonctionnaires doivent ouvrir leurs fenêtres, regarder au dehors, sortir de leur bureau et de la routine. C'est d'abord une question de foi, c'est ensuite une question d'organisation. »

Ce n'est pas calomnier le corps de nos fonctionnaires que de dire qu'il a trop vécu en vase clos. Appuyé sur les statistiques à qui l'on peut faire dire tout ce que l'on veut, rassuré par des rapports généralement optimistes, et captivé de circulaires, les fonctionnaires de qui dépendent souvent l'activité d'une région et la réussite d'un plan,

se dispensent par trop du contact direct avec la réalité. L'un d'eux, chargé du ravitaillement en hommes de terre d'un grand département, répondait récemment à un journaliste qui lui représentait la pénurie de ce tubercule et les difficultés que le public avait pour s'en procurer :

— La question des pommes de terre est réglée. C'était vrai, elle était réglée, mais sur le papier.

Trop de choses sont aujourd'hui « réglées sur le papier », qui ne le sont pas dans la réalité.

Ce qu'il faudrait, c'est tuer le vieil esprit administratif qui consiste à se considérer comme mitte envors sa fonction et sa mission quand tous les « états » ont été dressés, les rapports expédiés, les dossiers mis à jour et qu'on a des réponses prêtes pour satisfaire aux questions que vos supérieurs hiérarchiques vous posent.

Oui, il faut que les fonctionnaires qui sont les agents d'exécution du pouvoir central et sans qui l'on ne peut rien, sortent de leur cabinet, s'en aillent par la ville, écoutent les plaintes, découvrent les abus et les punissent. Il ne s'agit plus de résoudre les problèmes théoriquement, mais dans la réalité.

Il faut se collecter avec la vie.

PAN.

# CAHORS

## GALA ARTISTIQUE

Sous le titre « Gala artistique », nous avons eu mardi, au Théâtre, devant une salle comble et un public charmé, une séance d'un genre nouveau qui n'est ni le brutal « music-hall », ni le concert un peu froid et gourmé, ni la soirée entièrement réservée à la poésie, ni le théâtre un peu solennel, mais ce qu'il y a de meilleur en tout cela et qui compose un spectacle d'un charme et d'un intérêt qui, pendant trois heures consécutives, ne faiblissent pas un instant et se renouvellent constamment.

Bien sûr, il y avait des vedettes qu'on était venu voir. Mais, avec la délicieuse Yana Gaudi, il y avait un art du chant à la fois exotique et si français; avec Marguerite Moreno la plus belle et la plus noble poésie exprimée par une des meilleures « diseuses » de notre époque; avec Claude Dauphin déchirant le réalisme et la fantaisie de la meilleure veine; avec Jean Nohain, un parler au public qui anime tout de sa verve endiablée; avec Cambo un excellent interprète du lyrisme rostandien; avec Rosine Derean, de la grâce exquise et maline; avec Lucien Paris un complément de choix à ce menu de haute qualité.

Esprit, grâce, noblesse, fantaisie, le tout dans une note élevée et de la plus irréprochable moralité, ce qui prouve bien qu'on peut prendre du plaisir ailleurs qu'en dans le genre graveleux et dans la basse éconnerie.

Alors, les soirées françaises des choses belles et charmantes sortira intact de la tragique aventure et ce sera déjà ça de sauvé.

## Association des Parents d'Elèves des deux Lycées de Cahors

Le Bureau de l'Association croit devoir rappeler aux parents d'élèves que le fait d'avoir adhéré à l'assurance contre les risques scolaires pour l'année précédente, ne suffit pas pour entraîner l'adhésion pour l'année scolaire qui s'ouvre. Il faut renouveler cette adhésion chaque année.

Pour assurer leurs enfants élèves dans un des lycées de Cahors, les parents auront à remplir et à signer la circulaire qui leur a été adressée et à l'envoyer ou à la remettre au trésorier, M. Justin Andrieu, 1, rue des Capucins, Cahors, ainsi que : 1° la cotisation uniforme de 12 fr., quel que soit le nombre d'enfants élèves; 2° une somme de 35 fr. par enfant élève.

Des formules d'adhésion sont à la disposition des parents qui n'auraient pas été touchés par la circulaire, chez le trésorier, rue des Capucins.

Il est en outre spécifié que tout parent d'élève peut faire partie de l'Association, sans souscrire à l'assurance-accidents, en versant le montant de la cotisation statutaire (12 fr.) entre les mains du trésorier.

Le Bureau croit devoir insister auprès des parents non encore inscrits pour qu'ils s'inscrivent au plus tôt.

*Vous avez vu Temerson dans le « Révolté ».*

## Légion Française des Combattants

A l'occasion du 1<sup>er</sup> novembre, une cérémonie aura lieu à Cahors pour commémorer le souvenir des camarades morts pour la France au cours des deux guerres.

Les camarades Anciens Combattants sont priés de bien vouloir assister à cette cérémonie qui justifiera la première manifestation officielle de la nouvelle Légion Française des Combattants.

Rassemblement à 9 h. 15 devant le Monument Gambetta. — Le Président : L. PÉDELMAS.

## 80<sup>e</sup> Section des Médaillés Militaires

Cérémonie du 1<sup>er</sup> novembre  
La 80<sup>e</sup> Section, drapeau voilé, devant assister à cette cérémonie, les membres de la section voudront bien venir se grouper autour de leur drapeau pour neuf heures, place Gambetta.

Recommandation particulière, port de décorations. Pour le Bureau, le Président : Capitaine BÉNARD.

## 580<sup>e</sup> Section des Vétérans

Les membres de la 580<sup>e</sup> Section des Vétérans de 1870-71 sont priés de vouloir bien assister à la cérémonie du Souvenir des Soldats morts pour la France, au cours des guerres 1914-1918 et 1939-1940, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre.

Réunion devant le Monument Gambetta.

## Blessé par une pierre

M. Pieno Strobante, 19 ans, travaillait sur l'un des chantiers de l'entreprise Soupire lorsqu'une pierre se détacha d'un mur et l'atteignit à la tête, lui occasionnant de nombreuses contusions au crâne.

— Si voulez. Cet emploi ne me regarde plus... du moment que mon amour-propre est sauvegardé.

— Oh ! ne mettez pas votre amour-propre à toutes les sauces, railla-t-elle. Je crois que votre fierté n'aurait pas à se glorifier d'être la cause d'un dissentiment grave entre votre femme et sa famille. Voyez-vous, Miguel, il faut toujours prendre soin d'écartier les sujets de division entre proches... Personnellement, notre égoïsme n'est pas seul en cause; il est bon de ménager l'avenir.

La phrase était malheureuse. Ruitz, que les larmes d'Orane inclinaient à la générosité, bondit en entendant les derniers mots de celle-ci.

— L'avenir ! Ménager l'avenir !... explosa-t-il, comme si toute l'électricité d'un ciel orageux était en lui. Ah ! non, vous n'allez pas me servir cette phrase-là à propos de vos parents ! C'est assez que vous en ayez usé avec moi depuis des semaines. Ménager l'avenir ! Cette mirobolante formule ne paraît pas avoir réussi entre nous, et après deux mois d'usage, j'ai l'impression qu'un lieu de ménager l'avenir, elle l'a tout bonnement escamoté. Oh ! sont-ils, les espoirs que je nourrissais au début ? Vous aurez fait envoler tout !

— Penché vers sa femme, la dardant de ses prunelles en feu, il l'apostropha directement :  
— Vous y croyez encore, vous, en l'avenir ?... Vous vous imaginez sans doute qu'elle pourra continuer longtemps ainsi, cette existence que vous

## RESULTATS DES EXAMENS

Lycée de Jeunes Filles de Cahors  
Session d'octobre 1940

Certificat d'Etudes Secondaires. — Les Bassoul Lucette, Bessières Georgette, Bianconi Anne-Marie, Latouille Suzanne, Testut Jacqueline, Valat Madeleine.

Diplôme Complémentaire d'Etudes Secondaires. — Mlle Meulet Janine.

Baccalauréat 1<sup>re</sup> partie, série A. — Mlles Boudet Monique, Charles Raymond, Lherm Marguerite.

Série A : Mlles Bouysson Yvonne, Gartner Nicole.

Série B : Mlles Goudere Paulette, Laborie Jacqueline; admissible : Duthil Henriette.

Philosophie. — Mlles Alibert Marguerite, mention assez-bien; Lacoste Jeanne, mention assez-bien; admissible : Calméjane Hélène.

## ET L'ÉCLAIRAGE ?

Des habitants de nombreux quartiers de la ville font entendre, chaque soir, la nuit venue, de vives réclamations contre le défaut d'éclairage de rues.

D'aucuns même signalent des accidents dont ont été victimes plusieurs d'entre eux, alors qu'ils rentraient à leur domicile.

Eh ! oui, tout cela on le sait bien, car chacun s'est rendu compte que la circulation dans la plupart des rues de la ville n'est pas des plus aisées.

Les voyageurs qui arrivent par les derniers trains du soir le déclarent très nettement.

Aussi bien, ainsi que nous l'avons mentionné dans sa dernière séance, le Conseil municipal de Cahors a voté, à l'unanimité, un vœu tendant à ce que l'éclairage de la ville soit rétabli.

Quinze jours ou plutôt quinze nuits sont déjà passés et les Cadurcains constatent que le nombre des becs de gaz illuminés n'est pas augmenté.

Nous arrivons à la mauvaise saison et il serait temps, semble-t-il, que cette question d'éclairage fût résolue.

## Service des pharmacies

Vendredi 1<sup>er</sup> novembre, fête de la Toussaint, le service des pharmacies sera assuré par la pharmacie ORLIAC.

Dimanche 3 novembre et lundi 4 novembre, jusqu'à midi, le service des pharmacies sera assuré par la pharmacie LESTRADE.

*Vous avez ri avec Temerson dans « L'Amant de Madame Vidal ».*

## ARRESTATION D'UN VOUL

Depuis quelque temps, M. Sor, boulanger, rue Nationale, constatait que des vols d'argent étaient commis dans son comptoir. Plainte fut portée et une enquête ouverte par M. Reilhac, Commissaire de police, a abouti à l'arrestation du coupable, le nommé Fernand Pabot, 32 ans, garçon boulanger chez M. Sor depuis le 6 août 1940.

Interrogé, Pabot a fait des aveux complets. Il a reconnu avoir volé une fois deux billets, l'un de 5 francs et l'autre de 10 francs dans un porte-monnaie; une autre fois, deux billets de 10 francs qui étaient dans la poche d'un gilet de M. Sor. A plusieurs reprises, Pabot a pris de l'argent qui était placé dans une boîte en fer blanc placée au-dessus du comptoir. La somme volée peut être évaluée à 2.000 francs.

Mais ce n'est pas tout. Pabot, pressé de questions, a reconnu avoir volé à son patron deux boîtes de pâté de foie gras, une boîte de champignons, deux boîtes de sardines. Toutes ces boîtes ont été mangées chez lui avec une femme et un « copain militaire ».

Pabot a également avoué avoir vendu à M. Boussac de la farine et en avoir porté chez lui et chez un militaire. Cette farine avait été volée à son patron, auquel, en outre, il a volé de la charbonnille et du sel de table.

Enfin, au cours de la perquisition qui a été faite à son domicile, 3 rue Cathala-Gouture, la police trouva des effets militaires et divers objets.

Pabot fit encore des aveux. Il a reconnu avoir volé à son départ du régiment des effets militaires : tenues bleues, culottes blanches, couvertures, chemises, des pièces de drap pour sac de couchage.

En gare d'Orléans, voyant un wagon ouvert et à l'abandon, il y pénétra et emporta des pièces de drap et des boîtes de conserve.

Tous ces objets ont été emballés et emportés au bureau de police comme pièces à conviction. C'était un véritable déballage de chiffonnier.

Mardi, Pabot a été déferé au Parquet et écroué à la prison.

Indiquons que Pabot a porté plainte contre une femme avec laquelle il vivait depuis 18 mois qui l'aurait quitté en lui emportant une somme de 6.000 francs.

*Vous avez ri avec Temerson dans « L'Amant de Madame Vidal ».*

## APPEL AUX ANCIENS ÉLÈVES DES ÉCOLES

L'Inspecteur d'Académie serait reconnaissant aux anciens élèves des écoles de tous degrés de mettre à la disposition des Chefs d'établissements les livres scolaires dont ils disposent. Ces livres seraient prêtés gracieusement aux jeunes élèves qui n'ont pu les trouver en librairie.

## SOUPES POPULAIRES

Le Comité des Soupes Populaires a l'honneur d'informer les intéressés que l'œuvre reprendra ses distributions tous les jours de 11 h. 1/4 à midi à partir du lundi 4 novembre.

## Distribution des cartes de charbon

Les cartes de charbon établies par les services de la Préfecture viennent d'être adressées au Maire chargé d'en assurer la remise aux intéressés.

Cette distribution aura lieu aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :  
Samedi 2 novembre : Familles dont le nom commence par les lettres A, B, C.  
Lundi 4 novembre : Lettres D, E, F, G, H, I et J.  
Mardi 5 novembre : Lettres K, L, M, N, O et P.  
Mercredi 6 novembre : Lettres Q à Z.

Les cartes de charbon seront remises sur présentation des cartes d'alimentation.

*Vous avez applaudi Temerson dans « Alerte en Méditerranée ».*

## AVERTISSEMENT A DES GAMINS NOCTAMBULES

S'ils croient être intéressants ou se montrer spirituels, ils se trompent complètement ces noctambules de 17 à 18 ans qui, sur l'Avenue de Toulouse, s'amuse le soir, après minuit, à tirer violemment la sonnette chez des personnes d'âge qu'ils réveillent ainsi en sursaut.

Justqu'il n'a pas été porté plainte contre eux quoiqu'on les connaisse bien. Mais ils sont informés qu'on commence à en avoir assez de leurs exploits et que s'ils s'avisent de recommencer, cette fois, il pourrait leur en cuire !

## Rapatriement des démobilisés à l'étranger

Le rapatriement des démobilisés à l'étranger, retardé jusqu'ici en raison des difficultés de transport, va être repris.

Pour tous renseignements, s'adresser aux généraux commandant les subdivisions.

## Volour en fuite

Un mandat d'arrêt a été lancé par le Parquet de Brive contre le nommé Albert Morel, dit Bébert, inculpé de vol à Brive. L'inculpé a pris la fuite, mais aura déclaré qu'il se dirigeait sur Cahors. La police et la gendarmerie ont été alertées, une surveillance est établie.

## Trouvailles

Il a été trouvé un imperméable par M. Anxiamme; une somme d'argent par X...; un billet de banque par M. Astruc; un bracelet d'enfant par M. Deherman.

## PALAIS DES FÊTES

Vendredi 1<sup>er</sup>, samedi 2, dimanche 3 novembre, en soirée à 20 heures 15. Vendredi et dimanche, matinée à 15 heures.

Merle Oberon, Laurence Olivier, David Niven dans un chef-d'œuvre, un vrai, un pur

## LES HAUTS DE HURLE-VENT

d'après le célèbre roman d'Emily Brontë.  
En complément : Le Challenge.

## Tribunal correctionnel

Etrangers en défaut : Pour défaut de renouvellement de carte d'identité d'étranger, le nommé Otrius Calvo, Espagnol, est condamné à 25 fr. d'amende.

Pour défaut de visa de carte d'identité d'étranger, les nommés Morer et Jaukine, sujets polonais, sont condamnés à 25 fr. d'amende.

Pour défaut de carte d'identité d'étranger, le nommé Firmin Aldave, Espagnol, est condamné à 50 fr. d'amende.

*Vous verrez Temerson en personne sur la scène du Théâtre municipal de Cahors, avec une troupe merveilleuse de Music Hall, samedi et dimanche 2 et 3 novembre. La location est ouverte*

## Les Sports

### Le Rugby à Cahors

Vendredi 1<sup>er</sup> novembre, à 14 h. 30, au Stade L-Desprats, aura lieu un petit match d'entraînement entre les joueurs 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> afin de mettre au point les deux équipes.

## Quintonine

se trouve à nouveau dans toutes les Pharmacies  
Le flacon : 5 fr. 85

## Arrondissement de Cahors

### Bouziès-Haut

Bonne chasse. — Dans l'après-midi de dimanche il a été abattu sur le rivage de Port-Laléque (commune de Bouziès-Haut), cinq canards sauvages et un héron.

### Prayssac

Vol de volailles. — Des maraudeurs ont pénétré dans la propriété de M. Caillon, marchand de grains, se sont introduits dans la volière, et ont emporté toute la volaille qu'elle contenait.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête qui, il faut l'espérer, aboutira à l'arrestation des voleurs, car depuis quelque temps d'autres méfaits de ce genre sont commis dans notre région.

### Castelfranc

La cambriole. — Pour la deuxième fois, en l'espace de quelques jours, des maraudeurs ont pénétré, pendant la nuit, dans la maison de M. Lucien Durand et ont emporté divers objets. Plainte a été portée, une enquête est ouverte.

### Vers

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Antoine Capoulade, retraité des chemins de fer, décédé à l'âge de 76 ans. Cette mort a provoqué une vive émotion dans notre commune.

M. Capoulade était très estimé. Nous adressons à Mme Capoulade, à M. et Mme Capoulade, instituteurs à Sabadel, à tous les parents, nos sincères condoléances.

### Jeunes filles à l'âge ingrat

Maman, que votre grande fille vous donne de souçi ! Pâlotte, nerveuse, toujours en proie à quelque malaise imaginaire ou réel... On voit qu'elle traverse une crise difficile. Savez-vous qu'il existe quelque chose d'excellent pour faciliter la formation des fillettes — quelque chose qui aidera votre enfant à devenir une belle jeune fille. Ce sont les Gouttes Floride, médicament incomparable pour le sang et la circulation. Les Gouttes Floride suppriment les douleurs et malaises des premières règles, préservent les jeunes filles de la chlorose et des accidents nerveux si fréquents à cet âge. Ttes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

## Arrondissement de Figearc

### Gréalou

Électrification des écuries. — Ces jours-ci, des équipes d'ouvriers procédaient activement à l'installation des lignes électriques pour conduire le courant dans tous les villages et les maisons écartées de la commune.

### Conseil municipal

M. le Maire a réuni son conseil municipal le 28 courant pour examiner des mesures à prendre en faveur de nos prisonniers de guerre, comme suite à la conférence du général Niessel.

### Saint-Céré

Don. — Un généreux donateur, qui a voulu garder l'anonymat, a remis entre les mains de M. le Maire une somme de cinq cents francs à répartir comme suit : 250 fr. à distribuer à la Noël aux pauvres de la ville, 250 fr. pour les prisonniers. Cette dernière somme a été remise au Comité local de l'Entr'aide.

À propos de cela. — La brigade de gendarmerie de notre ville est en possession, depuis quelque temps, d'une bicyclette de dame marquée « Régina ». La personne à qui appartient cette bicyclette est priée de se présenter à la gendarmerie.

## Arrondissement de Gourdon

### Payrac

Vente de chevaux réformés. — M. le Maire informe les propriétaires dont les animaux ont été réquisitionnés et les cultivateurs justifiant de leur besoins en bêtes de travail qu'un certificat leur sera délivré pour avoir un droit de priorité à la vente de 26 chevaux réformés, qui doit avoir lieu le 4 novembre, à Anglars-Juillac, et le 6 novembre, à Gramat, à 14 heures.

### Pinsac

Succès universitaire. — Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote, Mlle Josette Marly, vient d'être reçue au certificat de licence d'histoire contemporaine devant la Faculté de Toulouse. Nous lui adressons nos vives félicitations.

### Saint-Denis-près-Martel

Vol d'une bicyclette. — Mme Borjes, de Puybrun, s'était rendue à St-Denis-Martel pour affaires. A son arrivée, elle déposa sa bicyclette près du buffet de la gare. A son retour, le vélo avait disparu. Plainte a été portée à la gendarmerie.

## Martel

Permis de chasse. — Il a été délivré, cette année, dans notre commune, 103 permis de chasse.

## Salviac

Vol avec effraction. — La propriété de M. Gau, inspecteur de la Société Nationale des Chemins de fer, a reçu la visite de cambrioleurs. Ces derniers ont pénétré dans la maison sise au « Clos », près Salviac, en forçant la porte donnant sur le parc.

Ils ont emporté des biheloets de valeur, un phono, des disques et des provisions de bouche; ils ne sont repartis qu'après s'être restaurés avec des boîtes de conserve et du rhum. La police enquête. On présume, car cette maison est isolée, que le vol a été commis entre le 20 et le 26 octobre.

Accident d'automobile. — Lundi 28 octobre, à la hauteur du Moulin de Labro, route de Cahors, à deux kilomètres de Salviac, un camion se rendant à Salviac pour ravitailler la succursale de l'Épicerie est entré en collision avec l'automobile de M. Maury Irénée, de Gindon.

Deux huissiers étaient sur les lieux pour constater les dégâts qui sont purement matériels; il semble que l'étroussure de la route à cet endroit serait la cause déterminante de l'accident. Sur cette route, en effet, deux véhicules se croisent difficilement et c'est pour cela qu'il y a eu sur cette voie de nombreux accidents.

## Souillac

Hyménée. — Samedi 26 octobre a été célébré le mariage de Mlle Solange Gauthier, de Nadailac, avec M. Paul Castanel, du Pigeon, fils de M. Castanel, conseiller municipal.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Don au Bureau de Bienfaisance. — M. André Oudin, réfugié d'Épernay, qui a séjourné quelques mois dans notre ville, a versé 100 francs au Bureau de Bienfaisance en remerciement du bon accueil qu'il avait reçu dans notre cité.

Merci pour les pauvres.

## RENSEIGNEMENTS

### ASSISTANCE AUX RÉFUGIÉS

Certains dossiers de demandes d'assistance aux réfugiés ont été rejetés pour des raisons diverses par la Commission cantonale d'assistance chargée de les examiner.

Les réfugiés dont les demandes ont été ainsi rejetées sont informés qu'ils peuvent relever appel de ces décisions devant la Commission départementale d'assistance par simple lettre motivée, adressée au Président de la Commission départementale, Secrétariat général des Réfugiés, Préfecture du Lot à Cahors.

Il est à ce sujet rappelé aux réfugiés que l'attribution des allocations ne relève pas des services de la Préfecture, mais bien de la décision des Commissions instituées à cet effet par le décret du 13 septembre 1939. En conséquence, leur démarche à la Préfecture au sujet des attributions d'allocations sont sans aucun effet.

Il est signalé que les appels ne seront reçus que jusqu'au 10 novembre, délai de rigueur.

### Office des céréales

Au Conseil des Ministres, M. Achard, secrétaire d'Etat au ravitaillement, a présenté un projet de loi reformant l'office du blé, l'intention du législateur étant par la transformation de l'Office du blé en Office des céréales, d'empêcher la spéculation sur certains produits qui jusqu'ici échappaient, par leur nature même, à la surveillance exercée par l'Office du blé, tels le seigle, l'orge, etc...

### Allocations aux permissionnaires

Le secrétariat à la Guerre, soucieux de faciliter dans toute la mesure du possible les conditions de vie des militaires, et en particulier de ceux qui appartiennent à la classe 1938, a pris des mesures pour leur permettre de jouir, dans de bonnes conditions des permissions qui leur sont accordées, même si, appartenant à la zone occupée, ils sont obligés de se rendre ailleurs que dans leurs foyers.

Ces mesures sont les suivantes :  
Tous les militaires à soldes journalières auront droit au cours de leurs permissions ou congés à la solde et aux prestations.

Cette solde augmentée, suivant le grade et l'ancienneté, des suppléments de haute paye et de l'indemnité temporaire, est payée par avance. Le premier paiement correspond à la totalité de la durée de la permission ou à la première quinzaine du congé. Des paiements ultérieurs, au cas de congé, sont effectués par quinzaines et d'avance par chèques d'assignation, au domicile indiqué par le militaire, sans attendre les demandes ou confirmations spéciales.

Imp. COUSSLANT (Personnel Intéressé)  
Le co-gérant : L. PARAZINES

## L'Eglise de Cahors

Notre savant concitoyen, le chanoine Eug. Sol, vient de consacrer deux volumes d'études approfondies aux évêques de Cahors qui furent longtemps, à la fois des chefs religieux et de puissants seigneurs temporels ayant le titre de comtes et exerçant sur leur fief une pleine et entière juridiction. Cette alliance, cette conjonction de deux pouvoirs, spirituel et temporel, était symbolisée par le fait que les évêques, seigneurs de Cahors, avaient le privilège d'avoir le casque et l'épée sur l'autel quand ils pontifiaient.

« En 1307 », nous dit le chanoine Eug. Sol, « ils devaient appeler le roi de France à partager avec eux la seigneurie de Cahors ».

Nous retrouvons certifié et authentifié par lui un détail pittoresque que notre regretté ami Eug. Grangié — si amoureux d'histoire quercyenne — avait rapporté en ce journal. A savoir que les évêques-comtes furent souvent obligés d'emprunter à des banquiers « caorsins » installés un peu partout et qu'on retrouve parmi leurs créanciers. On sait qu'à ces époques lointaines ces « caorsins » étaient très riches et jouissaient, si l'on peut dire, d'une grande réputation de prêteurs d'argent, nous n'osons pas écrire « d'usuriers ».

Parmi ces prêteurs se trouvaient notamment des banquiers, Bérardi, qui y gagnèrent des terres qui avaient dû leur servir de gages — aux environs de Cahors, en particulier Cessac. Et c'est de là que vint l'hommage qui obligeait le vicomte de Cessac, au jour de l'entrée solennelle de l'évêque, à l'accompagner jusqu'à la cathédrale, en tenant la bride de sa mule ou de son cheval, un bras et une jambe nus.

Notre historien note que ces soucis et ces charges temporelles eurent pour effet de distraire les évêques de Cahors « de leur mission essentielle, celle de « l'apostolat ». Mais cela ne nuisait pas au bien du pays puisque c'est à cette époque — le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècles — que semble avoir été l'apogée de la richesse et de la prospérité de Cahors, dont les commerçants avaient alors des comptoirs jusqu'à Londres et même jusqu'en Norvège.

Nous ne faisons que donner ici quelques notes sur ces volumes qui viennent s'ajouter à l'œuvre déjà considérable réalisée par l'érudit et savant historien du Quercy, qu'est M. le chanoine Sol, correspondant à Cahors du Ministère de l'Éducation Nationale.

Il y faudrait de plus compétents que nous pour le étudier avec le haut intérêt qu'elle mérite.

## Dernière heure

### Le rationnement des denrées alimentaires pour novembre

Un arrêté fixe ainsi qu'il suit les quantités de denrées qui seront délivrées en novembre.

Coupon N° 2 : 500 gr. de sucre pour chaque des catégories de consommateurs, exception faite pour ceux de la catégorie « E » (enfants), dont la ration restera fixée à 750 gr.

Coupon N° 3 : 300 gr. de mélange moulu et non moulu représentant un tiers de café tout pour ceux de la